

JOURNAL

D E

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU JEUDI, 21 SEPTEMBRE 1797.

*Extrait des Nouvelles de Paris, du 15 Septembre.**Lettre du général en chef Moreau au Directoire exécutif. — Du quart-gén. de Strasbourg le 24 Fructidor (10 Sept.).*

Citoyens Directeurs! Je n'ai reçu que le 22, très tard et à dix lieues de Strasbourg, votre ordre de me rendre à Paris. Il m'a fallu quelques heures pour préparer mon départ, assurer la tranquillité de l'armée, et faire arrêter quelques hommes compromis dans une correspondance intéressante que je vous remettrai moi-même. Je vous envoie ci-joint une proclamation que j'ai faite, et dont l'effet a été de convertir beaucoup d'incrédules; et je vous avoue qu'il étoit difficile de croire que l'homme qui avoit rendu de grands services à son pays, et qui n'avoit nul intérêt à le trahir, pût se porter à une telle infamie. On me croyoit l'ami de Pichegru, et dès longtems je ne l'estime plus; vous verrez que personne n'a été plus compromis que moi; que tous les projets étoient fondés sur les revers de l'armée que je commandois; son courage a sauvé la République.

Signé, Moreau.

*(Suit la proclamation que nous avons rapportée No. 257.)*Le général Moreau est arrivé ce matin (le 14) à Paris (*Rédacteur*.)

La ci-devant duchesse d'Orléans, le prince de Conti et Madame de Bourbon, sont partis la nuit dernière pour l'Espagne, où ils doivent être déportés. La première recevra, pour elle et ses enfans, cent mille francs, et les deux autres chacun cinquante mille. (*Ibid.*)

On a parlé d'une protestation contre la journée du 18 Fructidor. Les détails suivans peuvent jeter quelque doute sur son existence. Le

18 Fructidor, un grand nombre de députés se réunirent, savoir: ceux du conseil des anciens chez Lafond-Ladébat, et ceux du conseil des cinq-cents chez André de la Lozère. Lafond et André demeurant tous deux dans la rue Neuve du Luxembourg, les deux réunions se trouverent ainsi à la portée l'une de l'autre. L'assemblée de chez André étoit forte de près de 80 membres. Pastoret présidoit. On proposa une adresse de protestation au peuple français. La proposition fut adoptée à l'unanimité; déjà elle se couvroit des signatures des membres présens, lorsqu'on annonce l'arrivée dans la rue d'un détachement de cavalerie, occupé à cerner la maison de Lafond-Ladébat, qui est enlevé de chez lui, ainsi que tous les membres du conseil des anciens, présens à la réunion. Cette annonce fait croire que la police, instruite de la réunion des membres du conseil des cinq-cents, va prendre la même mesure à leur égard. La réunion se dissout, sans avoir pris de résolution quelconque. Voilà des faits qu'il étoit instant de rapporter, afin de détruire les résultats sinistres que l'annonce de l'existence d'une protestation pourroit opérer. (*Bulletin de Paris*.)

Le Directoire vient de prendre un arrêté pour que les noms des émigrés qui demandent leur radiation soient affichés dans les communes de leur département, et aux bureaux, un mois avant que le rapport soit fait au Directoire. L'on réaffichera aussi les noms de ceux qui ont été rayés sous Cochon, comme une espèce de révision. Les certificats de résidence des autorités destinées, n'auront aucune valeur.

Le Directoire exécutif a confié au général de division Muller, le commandement de Strasbourg; il a envoyé à l'armée de Rhin et Mo-

selle, les généraux de brigade Poinçot et Duterré, les adjudans-généraux Collin et Macheret. Thureau, général de division, est envoyé à l'armée de Sambre et Meuse. Ernouff est nommé directeur général du dépôt de la guerre. Cette place importante avoit été, pendant quatre ans, sous une autre dénomination, le patrimoine du négociateur Clarke. — Arkembal, chef de la première division de la guerre, est remplacé par le commissaire ordonnateur Leroux. Ce changement dans le ministère de la guerre, en annonce d'autres.

On assure, dit la *Gazette nationale*, que Barthélemy a obtenu d'être déporté en Suisse, et Lafond-Ladebat à Hambourg, d'où il pourra surveiller les opérations de commerce et faire honneur à ses engagements.

Le calme le plus profond continue de régner dans cette ville. Les plaisirs des Parisiens n'ont pas été troublés un instant par les derniers événemens. Les plus peureux ont été s'enfuir dans leurs campagnes, les autres ont inondé les salles des spectacles, les maisons de jeu. Dimanche dernier, la moitié de la population de cette grande cité étoit à Saint-Cloud; on étoit allé admirer les tapisseries des Gobelins, une galerie magnifique, des tableaux et des gravures; les plus jolies femmes ornoient la fête, nos jeunes gens pirouettoient, ridoient, siffoient: L'heureuse nation!

Le 18 Fructidor a fait naître une foule de journaux, qui n'ont rien de remarquable que la bizarrerie de leurs titres; c'est l'*Épique*, c'est le *Rêveur*, l'*Eudormeur*, le *Bien informé*, le *Sage observateur*, le *Journal de Pan G. &c.* Quelques-unes des feuilles dont les auteurs ont été condamnés à la déportation, reparoissent sous un autre titre.

On pense que le corps législatif suspendra bientôt ses séances et s'ajournera, ainsi qu'il le peut, d'après la constitution. Le motif d'une pareille mesure, dit un journal, est la nécessité d'asseoir le gouvernement et d'étouffer le germe de toutes les factions.

On parle d'un grand changement dans le corps diplomatique de la France. D'après les bruits qui circulent, les ambassades de Berlin, de Madrid, de la Haye et de Bâle, seroient renouvelées.

Il est certain que le général Clarke est rappelé; mais l'on ne croit pas que cet événement retarde l'issue des négociations.

Il est déjà question d'une nouvelle conspiration; Leclerc, des Vosges (collaborateur de Boulton), annonce qu'il connoît son but, et celui de bien d'autres intrigues qu'il dévoilera. On ne peut contenir tout le monde de son père, a dit

le bon Lafontaine, c'est ce que le Directoire apprendra de jour en jour. (*Courrier du jour.*)

La famille Lajolais, désignée dans la lettre de Moreau pour les intelligences avec Pichegru, est arrêtée.

Le frère de Ramel, commandant la garde du corps législatif, ayant eu connoissance de la peine de déportation qui frappoit son frère, embrassa la généreuse résolution de le consoler dans sa disgrâce, en partageant avec lui les rigueurs de l'ostracisme. Cette action qui, dans des tems ordinaires, nous auroit paru assez naturelle, acquiert aujourd'hui un nouvel éclat, en songeant que dans le cours de la révolution, trop souvent l'ami a été immolé par la main de l'ami. — Le valet-de-chambre de Barthélemy se jeta aux pieds de son maître, pour obtenir la permission de le suivre dans le lieu de sa déportation.

Le Bureau central se plaint avec chaleur de la dissolution des mœurs, de la quantité énorme de filles publiques, et de l'indécence de plusieurs femmes, qui oubliant la pudeur de leur sexe, se déguisent en hommes, et parcourent nos promenades et nos spectacles.

Si l'on veut en croire le journal des *Hommes Libres*, la révolution du 18 Fructidor n'a pas remonté les idées publiques à la hauteur républicaine. La *chouannerie* avec toutes les appartenances subsiste toujours, et l'esprit réactionnaire continue de se manifester. Hier, dit le journaliste, au théâtre de la cité, on jouoit je ne fais quelle mauvaise pièce. Au milieu d'un couplet, où l'auteur chantoit: *le crime est à l'ordre du jour, la vertu seule est à la baisse*, on le fit arrêter pour lui faire répéter trois fois ces vers, au milieu d'un débordement épouvantable d'applaudissemens, et en ne cachant point du tout qu'on renvoyoit l'application au Luxembourg. Chez Audinot, l'on disoit, d'un assassin mis en scène, c'est un *jacobin*: „Depuis le 18 Fructidor, répond un incroyable, on dit: *c'est un républicain*.” Hier encore, et *vis-à-vis le bureau central*, un canonier disoit sans injures à une *cadennette* (car on voit toujours beaucoup de *cadennettes*): Il faut que tu sois bien impudent pour porter encore un tel costume. „Messieurs, dit la *cadennette*, on m'insulte;”, et aussitôt, aidé de vingt brigands qui sortent d'un café voisin, il assassine, à coups de bâton, le canonier que quelques ouvriers arrachent tout sanglant de leurs mains. Ne croyez pas que le bureau central, qui protège ou emploie les *cadennettes*, ait fait arrêter un seul de ces choux. Si le Directoire veut remonter l'esprit public, et faire exécuter sa proclamation, il lui faut un bureau central républicain. (*Journ. des Hommes Libres*).

Le Rédacteur rapporte une lettre de Gènes en date du 7 Septembre, dont voici la teneur : Une révolte de paysans égarés par les prêtres & les nobles a eu lieu le 4 & le 5 Septembre. Elle a commencé dans la vallée de Bisagno ; elle étoit organisée dans d'autres vallées, & s'est étendue particulièrement dans plusieurs pays de montagnes. Le prétexte de cette révolte étoit la religion, que les prêtres disoient devoir être détruite par la constitution. Le but étoit d'étrouffer la constitution même, & la liberté à son berceau. On a arrêté un certain Fiesco, que l'on dit le chef principal de la conspiration. Il a été conduit en prison, au milieu des cris d'indignation de tout le peuple de Gènes.

— Dans la séance du conseil des 500 d'hier, on a annoncé que les anciens avoient approuvé le traité de paix conclu avec le Portugal. Un secrétaire a donné ensuite lecture de ce traité. En voici quelques dispositions : Les hostilités cessent sur terre & sur mer assés l'échange des ratifications. — Les possessions occupées ou conquises par l'une des puissances contractantes, seront réciproquement restituées & sans préjudice à aucune indemnité. — Les deux puissances s'engagent à observer une neutralité réciproque, & à ne pas admettre dans leurs ports plus de six bâtimens armés en guerre. — Il sera conclu très incessamment entre elles un traité de commerce fondé sur des bases équitables, & réciproquement avantageuses. En attendant elles jouiront des mêmes privilèges que les nations les plus favorisées.

Conseil des 500. — Fin de la séance du 12.

Quirot obtient la parole pour une motion d'ordre, il dit : „La constitution a voulu assurer l'indépendance entre le corps législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire ; mais cette indépendance n'exclut pas la responsabilité. Une loi du 3 Brumaire a pourvu à la responsabilité des 2 premiers pouvoirs ; mais aucune loi n'a pourvu à celle du tribunal de cassation. Les tribunaux criminels sont aussi investis d'une inviolabilité dangereuse ; et voilà la source de tous les assassinats, dont les royalistes ont converti la France, et qui ont toujours été impunis, parceque les juges de paix fermoient les yeux, et ne punissoient qu'à leur gré. N'avons-nous pas vu des magistrats passionnés fermer aussi les yeux sur des libelles infâmes qui provoquoient l'assassinat de la majorité du Directoire, sous le nom de *triumvirat*, tandis qu'ils instruisoient des procédures contre des citoyens, pour avoir chanté la Marseilloise, ou une chanson contre les cloches ? N'avez-vous pas vu l'année dernière, le tribunal de cassation lutter contre le corps législatif, au sujet des commissaires royaux, Brothier, etc. ? Je demande qu'il soit nommé une

commission pour déterminer les cas de forfaiture du tribunal de cassation, des tribunaux criminels, des directeurs de jury, et des juges de paix. — Adopté, impression.

Extrait des Nouvelles de Londres, du 8 Septembre.

Un navire Danois venant des Indes a apporté des nouvelles du Cap de Bonne-Espérance. Le *Trusty*, vaisseau de guerre, y est entré avec le *Chichester* qui y portoit des vivres. Ce dernier est arrivé très-à-propos, car on manquoit de beaucoup de choses, et les vivres y étoient extrêmement chers. Cet établissement d'ailleurs jouit de la plus parfaite tranquillité.

La compagnie des Indes a reçu des dépêches de Madras datées du 18 Mars dernier. Tout est tranquille dans ces contrées.

Les troubles d'Ecosse que les papiers de l'opposition ont si fort exagérés, pour s'en faire un nouveau sujet de declamer contre le ministère, paroissent totalement apaisés. On avoit cherché à égarer les Ecossois sur le motif des nouvelles levées de milice. Le gouvernement a eu la condescendance très bien placée, de donner sur ce point toutes les explications devenues nécessaires ; mais en même tems il a comprimé par la force ceux qui ne vouloient pas se rendre à la raison ; et par cet heureux mélange de douceur et d'énergie, il est parvenu à détruire promptement l'effet qu'avoient produit les insinuations perfides d'agitateurs, qui par leur activité savent suppléer à leur petit nombre.

Les trois pour cent consolidés sont à 52 $\frac{1}{4}$.

De Vienne, le 14 Septembre.

M. le comte de Balbi, ci-devant ministre de la république de Gènes près de notre cour, a été subitement sommé par le nouveau gouvernement Génois de revenir dans sa patrie, s'il ne vouloit pas voir tous ses biens confisqués. En conséquence ce seigneur vient de se mettre en route pour retourner à Gènes ; mais il a laissé sa famille ici.

La baronne douairière de Burckwald, née Musiel de Bergh et Thorn, avec sa fille, ont eu l'honneur d'être présentées à S. M. l'Impératrice, le 6 de ce mois, par S. E. la comtesse d'Auersperg, née princesse de Schwarzenberg. Ces dames avoient été présentées à S. M. l'Empereur, le 2 du mois d'Août, par S. E. la baronne d'Ulm, née comtesse de Truchsess-Wolfsegg de Waldsee.

De Leyde, le 14 Septembre.

Le président de l'assemblée nationale Batave à la Haye lui a notifié le 11 de ce mois la

nouvelle reçue de Paris des évènements qui y avoient eu lieu dans la nuit du 3 au 4 Septembre et le jour suivant, ajoutant que la commission des relations extérieures avoit chargé le ministre de notre République Meyer à Paris, de féliciter le gouvernement, de sa part, au sujet du triomphe qu'il venoit de remporter sur les partis du royalisme & de l'anarchie. Le lendemain, il a été décrété sur la proposition de la même commission, d'enjoindre de nouveau aux autorités constituées dans toutes les provinces, d'éloigner les émigrés qui pourroient encore s'y trouver, du territoire de la République.

De Hambourg, le 15 Septembre.

Suivant les lettres de Constantinople, on vient encore d'y essuyer un incendie des plus violens. Le faubourg de Scutari a été entièrement réduit en cendres.

Une de nos gazettes (le *Correspondant Impartial*) a rapporté l'anecdote suivante:

Le comte de L. fut invité dernièrement à assister à une fête de la *Rosière* qui se célèbre tous les ans à Blanckenbourg. Lorsqu'il mit la couronne sur la tête de la jeune fille qui avoit mérité le prix de la vertu, celle-ci lui dit: *Dieu vous la rende....* Tous les assistans furent touchés jusqu'aux larmes, et le prince embrassa la vertu couronnée.

De Strasbourg, le 16 Septembre.

L'administration centrale du Bas Rhin vient de publier un arrêté remarquable, conformément à la loi du 19 Fructidor. D'après cet arrêté, toutes les administrations des districts du département sont tenues de donner avis, dans le délai de trois jours, de l'exécution des articles 4 & 9 de la susdite loi, relatifs à l'annihilation des dernières élections. Elles devront en même temps donner les noms des nouveaux membres que les membres restans se sont adjoints, à la place des exclus. Les administrations municipales se feront remettre aussitôt par leurs agens trois listes particulières des émigrés rentrés dans leurs communes. La première contiendra ceux qui ne sont pas encore définitivement rayés, & qui ne sont pas dans le cas d'éprouver les bienfaits des loix du 22 Nivôse & du 4ème jour complémentaire. La seconde comprendra ceux qui se croient autorisés à jouir du bénéfice de ces loix, mais qui ne sont pas rentrés dans le terme fixé. La troisième liste portera ceux qui sont regardés comme émigrés & ne sont encore portés sur aucune liste. Les administrations auront soin toutefois de ne point comprendre dans l'état des émigrés qui d'après la loi du 19 Fructidor doivent sortir du territoire de la République, ceux qui ont obtenu une décision du département d'après laquelle ils ont été rayés, en vertu des loix des 22 Nivôse & 4ème jour complémentaire; non plus que ceux qui, n'étant pas encore rayés, peuvent prou-

ver qu'ils sont rentrés dans le terme prescrit, qu'ils ont fait leurs réclamations, & étoient connus avant leur émigration pour ouvriers, journaliers, cultivateurs &c. — Tous les émigrés qui devront quitter le territoire de la République, obtiendront les passeports nécessaires des administrations de district; ils ne pourront sortir que par Landau, le fort Vauban ou Kehl. — Ces dispositions sont également applicables à tous les prêtres soumis à la déportation, soit qu'ils soient rentrés, soit qu'ils n'ayent jamais quitté le territoire de la République.

De Cologne, le 15 Septembre.

La nouvelle municipalité qui remplace notre Sénat, est en pleine activité. Les députés nommés par les sections, en conséquence de l'arrêté de la commission intermédiaire, n'ont reçu jusqu'à présent aucune espèce d'instruction; leur destination apparente est toujours de vérifier les comptes de la ville. Il est maintenant question de supprimer tous les couvents. L'on s'attend en général à beaucoup d'innovations qui ne peuvent que rendre plus critique notre situation.

Le corps de troupes qui se rend dans l'intérieur de la France sous les ordres du général Tilly, est formé de la division Lemoine, d'une partie de celle de Collaud et de la cavalerie commandée par le général Richepanse; il est divisé en trois colonnes, l'une se dirige sur Luxembourg et Sedan, l'autre sur Liège et Givet, et la troisième par les départemens réunis sur Valenciennes.

De Cologne, le 17 Septembre.

Aujourd'hui à midi, la ville de Cologne a été rangée au nombre de celles qui reconnoissent l'indépendance. La cérémonie s'est faite en présence des autorités civiles et militaires; l'arbre de la liberté a été planté sur la place, en face de l'hôtel de ville, au son d'une musique guerrière et des cloches de toutes les églises.

On assure que le bourg de Bergheim, et plusieurs communes du plat pays ont fait la même chose hier et aujourd'hui. (*Journal de Cologne*).

De Weizlar, le 19 Septembre.

Le général en chef Hoche est mort ce matin à 4 heures et demie, des suites d'une inflammation de poitrine. Le général Lefebvre étant le plus ancien général de division, a pris le commandement *ad interim* de l'armée de Sambre et Meuse.

* * Un jeune homme, sachant ballemund & le françois, muni de bons certificats & de bonnes recommandations; sortant d'une place de valet-de-chambre, désireroit trouver à se placer; s'adresser au Bureau de ce Journal.

* * Les magasins, comptoirs & logemens, qu'occupoient depuis bien des années M.M. Bischoff & fils de Bâle dans la maison de M. M. Johannot derrière le Ræmer, sont à louer pour la prochaine foire de Pâques & suivantes. S'adresser dans la maison même, pour en savoir les conditions.